



Association MouvE
Siège social c/o Mr L. BAVOUX
52 rte L'X
74500 EVIAN LES BAINS
Contact: bureau@lemouve.fr

Evian, le 19 février 2018

A l'attention de Madame la Présidente de la CCPEVA, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la loi alimentation prévue pour le premier semestre 2018 et pour faire suite aux Etats Généraux de l'alimentation de 2017, le MouvE (*Mouvement des Citoyens du pays d'Evian pour un territoire solidaire et durable*) a organisé une table ronde, animée par Camille Dorioz, agronome à France Nature Environnement, et ayant pour thème les **Produits bio et locaux dans la restauration collective de la CCPEVA**. Les données recueillies par le MouvE à l'échelle locale montrent que les collectivités sont encore insuffisamment engagées dans cette démarche. D'après les informations obtenues, seules 2 communes ont déjà de manière significative une politique favorisant la présence de produits bio et locaux dans la restauration collective (Publier et Marin).

La loi alimentation mettra en obligation 50 % de produits bio ou environnementaux ou locaux, avec une obligation de 20 % en bio, dans la restauration collective, d'ici 2022. Cette loi doit être un levier essentiel pour faire évoluer notre agriculture et permettre ainsi la relocalisation d'une agriculture vivrière bio, en milieu rural et néo-rural. Un grand plan d'aide aux agriculteurs devrait être annoncé par le gouvernement, à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2018, dans le but d'atteindre une production de 20 % de bio et de permettre la relocalisation d'une agriculture de proximité. L'exemple de la commune de Mouans-Sartou dans les Alpes-Maritimes est éloquent : elle a réussi à approvisionner ses cantines en 100 % bio, à coûts constants, en créant notamment une Régie Agricole communale et en luttant contre le gaspillage alimentaire.

Une agriculture bio et orientée vers des circuits courts serait créatrice d'emplois (agricoles, mais aussi de transformation, de services), et permettrait un revenu "décent" aux agriculteurs en évitant les intermédiaires. Dans le contexte de développement de filières organisées par les collectivités locales, elle autorise une visibilité économique à plus long terme pour les agriculteurs grâce aux contrats passés. Elle redynamiserait le monde rural, permettrait de préserver les terres agricoles, y compris dans les zones urbaines et périurbaines, et dans un projet de territoire pourrait être une composante majeure, au même titre que les autres atouts locaux que sont le tourisme et les espaces naturels. De plus, ce type d'agriculture permet de lutter contre la pollution de l'eau et de l'air, en recréant le lien entre l'alimentation, l'agriculture et l'environnement. Enfin, elle permettrait de lutter contre le gaspillage, créant une consommation responsable.

Pour atteindre ces objectifs au sein de notre territoire, il faudra permettre et aider l'installation de nouveaux agriculteurs et mettre en place une véritable filière destinée à alimenter la restauration collective. Un tel but ne pourra se faire que par la création d'un groupe de travail multi-acteurs, porté par la CCPEVA qui a la compétence économique et qui est l'élément moteur du développement local.



Ce groupe devra comprendre le monde agricole (Chambre de l'Agriculture, la FNSEA, les groupements d'agriculteurs bio, les jeunes agriculteurs,...), les acteurs économiques locaux, dont la société Danone déjà impliquée dans la protection de l'impluvium, les lycées agricoles et hôteliers, les services techniques et espaces verts des municipalités, mais aussi les associations comme la FRAPNA, Terre de Liens,...

Notre table-ronde a donc abouti à un certain nombre de propositions que le MouvE a rassemblé dans ce document et que nous vous proposons :

- 1- Création d'un groupe de travail multi-acteurs au sein de la CCPEVA afin de favoriser une agriculture bio et locale pour la restauration collective et mettre en place les solutions les plus adéquates. Les modèles existants montrent que l'installation de ces filières peut se faire au travers de régies municipales, d'aides à l'installation de jeunes agriculteurs sous contrats pluriannuels, de préservation de terrains dédiés à l'agriculture, avec l'aide de financements participatifs, etc.
- 2- Inciter chaque commune à mettre en place des actions de sensibilisation et d'éducation, par exemple :
 - proposer un repas végétarien par semaine dans la restauration collective,
 - faire une action éducative auprès des enfants contre le gaspillage alimentaire pour arriver à des coûts de repas constants,
 - planter des comestibles en ville sur le domaine public (potagers, fruitiers) avec l'aide des employés municipaux et dans le cadre des serres municipales, ou de jardins partagés communaux,
 - créer une animation autour de la production agricole et amener les enfants dans les exploitations pour les sensibiliser à la production des aliments,
 - proposer des actions éducatives autour des jardins potagers dans les écoles et des animations sur le thème du jardin dans les EPHAD,
 - former à l'alimentation durable le personnel des cantines, du cuisinier au personnel de services.
- 3- Aider à définir, de manière concertée, les cahiers des charges des prochains appels d'offres de la restauration collective afin de favoriser les produits locaux et bio (par exemple exiger la livraison de produits qui auront passé moins d'un certain nombre d'heures dans les transports pour éviter la livraison de légumes provenant de l'autre bout de l'Europe).

La réflexion actuelle de la CCPEVA de créer une cuisine collective centrale doit s'inscrire dans la construction d'une filière de producteurs locaux et bio. Les nombreux participants à la table ronde ont montré qu'il existait une véritable attente des consommateurs de la restauration collective et en particulier pour nos enfants et nos personnes âgées. Notre territoire, riche en espaces naturels et en espaces agricoles peut atteindre ces objectifs ambitieux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean Guillard
Président du MouvE